

FAITES VOTRE DEMANDE DÈS À PRÉSENT !

COMMENT ?

Un justificatif de domicile et un certificat d'immatriculation doivent être systématiquement joints à toute demande.

BADGE D'ACCÈS

aux déchetteries de :

- Cante perdrix - CALVISSON
- Corata - SOMMIÈRES
- Clapisse - VILLEVIEILLE

PARTICULIERS



50 apports/an

Les véhicules légers avec ou sans remorque

BADGE D'ACCÈS

aux déchetteries de :

- Cante perdrix - CALVISSON
- Corata - SOMMIÈRES
- Clapisse - VILLEVIEILLE

APPORT PONCTUEL



12 apports/an

Les véhicules utilitaires type fourgon ou camion plateau des particuliers

NOUVEAU !

Sur présentation du badge, les usagers disposent de **50 apports/an** pour un véhicule de tourisme et de **12 apports/an** avec un véhicule utilitaire.

PLUSIEURS SOLUTIONS POUR SE PROCURER LE BADGE :



Téléchargez-le sur votre smartphone : **PYRES ID** (disponible sur tous les stores)

OU



Connectez-vous sur : **www.ccpaysdesommieres.fr**

OU

Vous pouvez remplir un **formulaire de demande** (disponible en déchetterie, sur notre site internet : www.ccpaysdesommieres.fr) et en l'adressant avec **vos justificatifs de domicile et certificat d'immatriculation** :

- par mail: dechets@ccpaysdesommieres.fr
- par courrier : **Communauté de Communes du Pays de Sommières Parc d'activité de l'Arnède - 55 rue des épauettes BP 52027- 30252 SOMMIERES Cedex**
- en les déposant **en déchetterie**.

ATTENTION !

Seuls les véhicules enregistrés au nom d'un particulier sont autorisés,

ceux appartenant au nom d'une entreprise doivent se procurer un badge ENTREPRISES (contacter la Communauté de Communes du Pays de Sommières).



Le Service Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers répond à vos questions du lundi au vendredi **Tél. : 04 66 80 98 40**
Horaires des déchetteries : www.ccpaysdesommieres.fr

